



Réunion de crise CoVid-19 DSI du 29/04/20

En audio le mercredi 29 avril 2020 :

Pour l'administration et le service médical :

Thierry Allain, DSI,
Amélie Drion, DRH,
Cyrille Nowacki, Assistant de prévention DSI,

Dr N'Guyen, médecin de prévention Athis-Mons,
Dr Richez, médecin de prévention Farman,
Nathalie Favereaux, assistante sociale

Pour le SPAC CFDT, Isabelle Perrin

Ordre du jour : les mesures de déconfinement :

La DSI appliquera les mesures générales de la DGAC et le télétravail devra être privilégié.

Les principes du déconfinement :

Les ASA :

La DSI est en train d'identifier les agents mis en situation d'ASA pendant le confinement (5 au 24/4/2020 déclarés à l'administration centrale) ; parmi ceux-ci, certains pourront revenir dès le 11/5 à la DSI. D'autres en revanche, pour des raisons de fragilité ne pourront pas revenir.

Les télétravailleurs :

Certains parmi eux vivent mal le confinement et ont fait la demande de reprise en présentiel ; demandes acceptées par le DSI. Le recensement de ces personnes est en cours par les chefs de pôle.

De nombreux télétravailleurs considèrent que leur travail est nominal mais certains pensent que leur activité est dégradée. Un retour peut être envisagé même partiellement ou ponctuellement. Le DSI examinera les demandes et en collaboration avec les domaines, donnera un avis en particulier pour les bureaux partagés où la règle restera d'éviter plusieurs personnes en même temps.

Pour cela, il faut informer son responsable (chef de pôle) avec un préavis d'une semaine (à ajuster) de son intention de venir dans les locaux de la DSI ; les informations des domaines seront compilées pour connaître le nombre de personnes dans le bâtiment quotidiennement.

La cantine va probablement être ré-ouverte mais en mode panier repas.

Les prestataires :

Tous les plans de préventions sont en cours de corrections pour intégrer le Covid. Les entreprises seront contactées pour la mise en place d'un plan de reprise.

Distribution des masques :

Ils ne sont pas encore arrivés. Ils seront distribués à tous les agents et les prestataires (10 masques grand public). Le DSI va imposer le port du masque dans les espaces communs.

Les visiteurs devront également porter un masque pour accéder à l'enceinte du bâtiment. Une procédure est en cours de rédaction ainsi qu'un balisage au niveau de l'accueil.

Le stockage et les manipulations des masques :

Le masque doit être changé toutes les 4 heures ou avant s'il est humide. S'il n'est pas porté en continu (pour les agents seuls dans leur bureau) et utilisé seulement pour les déplacements dans les lieux communs, le masque peut être enlevé et stocké dans un contenant propre et sec tel qu'une enveloppe, un sac congélation, ... Ce contenant de stockage devra être jeté et changé à chaque nouvelle utilisation.

Les masques tissus pour les agents de Farman leur seront fournis sur le site de Farman (les dotations se font par site)

Situation administrative pendant le confinement :

Les agents pourront contester leurs situations administratives en exposant à leur responsable les jours pendant lesquels ils ont travaillé alors qu'ils étaient en off (ASA, congés, RTT, arrêt de travail) ; le directeur s'engage à étudier chaque cas mais signale que la situation inverse sera également étudiée (agent en télétravail sans matériel informatique).

Prochaine réunion mercredi 6 mai 2020

Toutes vos questions à isabelle.perrin@aviation-civile.gouv.fr